

**Berne comme exemple de centrale municipale**

**Critères et conditions cadres pour les sociétés multi-réseaux**

*Martin Jutzeler, Directeur Planification réseau et projets installations chauffage & eau, ewb, Berne*



D'ici 2035, l'approvisionnement énergétique de la ville de Berne sera totalement remodelé. C'est ce que prévoit le plan directeur Energie validé par le conseil municipal et le canton, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2014. Les principaux objectifs: l'approvisionnement énergétique qui repose aujourd'hui encore sur des vecteurs d'énergie fossile à 90 % doit résulter d'énergies renouvelables à 70 %. Pour l'approvisionnement électrique, l'objectif porte sur 80% de vecteurs énergétiques renouvelables (contre un peu plus de 30 % aujourd'hui). Les objectifs résultent de la sortie du nucléaire décidée par les électeurs bernois d'une part, de la stratégie cantonale Energie 2006 et des prescriptions cantonales relatives à la planification directrice énergétique d'autre part. La révision cantonale de la stratégie énergétique 2016 va encore concrétiser cet objectif ambitieux. La ville de Berne veut accentuer son rôle de pionnière dans la transition énergétique. Avec le plan directeur Energie, il existe désormais un instrument qui montre la voie à suivre.

**Pas à pas vers un nouvel avenir énergétique**

Avec le plan directeur Energie, la ville de Berne passe aux actes. Le plan directeur couvre un horizon de planification sur 20 ans et pose les rails pour l'approvisionnement énergétique municipal (électricité et chauffage). Il sera mis en place par étapes avec une série de mesures, qui détaillent la réalisation des objectifs définis. Parmi les mesures se trouvent, entre autres, des assainissements d'immeubles, la réalisation desdits réseaux de chauffage décentralisés et/ou l'extension du réseau de chauffage à distance partant de la centrale énergétique Forsthaus. Le noyau central en est la carte du plan directeur qui vient documenter l'état visé pour l'approvisionnement électrique et thermique jusqu'à l'an 2035. La population peut y découvrir quels vecteurs énergétiques sont prioritaires dans leur quartier à l'avenir. Dans un premier temps, il s'agit de recommandations. Il n'existe aucune obligation liée à la propriété foncière.

Le plan directeur Energie est contraignant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour tous les immeubles détenus par les pouvoirs publics. Concrètement, cela signifie que non seulement la ville, mais aussi la Confédération et le canton se sont engagés à soutenir les objectifs du plan directeur Energie et à se concerter avec les services de protection de l'environnement de la ville de Berne et ewb pour tout projet de construction. L'engagement pris par les pouvoirs publics sous cette forme est une nouveauté en Suisse, mais apparaît tout à fait sensé: l'administration en particulier a un rôle exemplaire à jouer sur les questions de durabilité et d'énergie.

**Changements aussi pour Energie Wasser Bern**

Le plan directeur constitue un défi pour les services municipaux de l'énergie *Energie Wasser Bern* (ewb), raison pour laquelle ils ont pris part à la planification dès le début. A l'avenir, ewb ne misera donc non pas uniquement sur les grandes centrales, mais produira également l'énergie sur le plan local plus qu'auparavant. Les efforts se fondent sur les piliers de la flexibilité, de la capacité financière et de la faisabilité technique. Un premier feed-back sur les deux premières années avec la mise en place d'un nouveau réseau et d'installations de production pour la nouvelle forme d'énergie renouvelable liée à un réseau est présenté. A côté de la production, il reste encore de nombreux défis liés au réseau pour la mise en œuvre et la transformation des valeurs visées.